

Honoraires d'Agence

Barème en vigueur au 1er avril 2025

Montants maximums TTC pratiqués

VENTES - Maison, terrain, grange, garage et locaux professionnels		
Jusqu'à 20000 €	2000 € TTC*	A la charge du VENDEUR. <i>Succession :</i> <i>A la demande du NOTAIRE, les honoraires pourront être à la charge de l'ACQUEREUR.</i>
20 001 € à 50 000 €	10 % TTC*	
50 001 € à 75 000 €	8 % TTC*	
75 001 € à 100 000 €	7 % TTC*	
100 001 € à 150 000 €	6,5 % TTC*	
150 001 € à 200 000 €	6 % TTC*	
200 001 € à 300 000 €	5,5 % TTC*	
300 001 € à 400 000 €	5 % TTC*	
400 001 € et plus	4% TTC*	

Remise fidélité pour ancien client ou acquéreur ayant acheté par notre intermédiaire et nous confiant son bien immobilier à la vente : baisse de 1 % du barème.

LOCATIONS - Bien à usage d'habitation, grange et garage.			
Entremise et négociation	0,40 % TTC*	du loyer annuel hors charges	A la charge du Bailleur
Visite, dossier et rédaction du bail**	11,60 % TTC*		A la charge 50 % Bailleur
Etat des lieux location**	3 €uros par m ²		50 % Locataire

VENTES - Cession Fonds commerce		
Jusqu'à 70 000 €	Forfait de 5 000.00€	A la charge du Vendeur
70 001 € et plus	7% TTC*	

PROGRAMMES NEUFS	
Selon contrat donné par le prestataire (Promoteur Immobilier).	

AVIS DE VALEUR		
Estimation 10 kms autour de l'agence	150 € TTC*	A la charge du demandeur
Estimation autres secteurs	250 € TTC*	

* TVA au taux en vigueur de 20 % incluse.

** Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

LOCATION

- Estimation du bien : définir le montant du loyer en adéquation avec tous les critères du bien à louer et le marché actuel
- Communication du bien : Affichage vitrine, diffusion sur différents sites Internet et différents supports
- Recherche de locataire, visites
- Etude de la solvabilité et constitution du dossier
- Rédaction du bail et mise en place du locataire

**Honoraires Agence calculés sur le loyer annuel hors charges
(Barème en vigueur au 1^{er} Janvier 2023) :**

	Bailleur	Locataire
Entremise et négociation	0.40 % TTC*	
Visite, dossier et rédaction du bail**	5.80 % TTC*	5.80 % TTC*
Etat des lieux**	3 € du m ² partagé de moitié	

*TVA au taux en vigueur 20% incluse

**Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

S.A.R.L CLERMONT EST GESTION – Immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le n° SIRET 79888875600029

Direction : Mme BURET Caroline

Carte Professionnelle CPI 63052018000035386 délivrée par la CCI du Puy de Dôme – Gestion Immobilière

Garanties financières (Gestion: 120 000 €) accordées par SOCAF (Société de Caution Mutuelle des Professions Immobilières et Foncières) - 26, avenue de Suffren - 75015 PARIS.

Internet : www.bsle-immo.com – Pour toute information email clermontestgestion@orange.fr

GESTION

- Encaissement des loyers, charges, taxes...
- Reddition trimestrielle des comptes
- Appel de loyer et quittancement
- Régularisation de charges annuelle
- Révision du loyer
- Edition d'un projet de déclaration de revenus fonciers inclus et aide à la déclaration d'impôts sur demande (100,00 € HT)
- Paiement des charges de copropriété au syndic sur demande
- Suivi du recouvrement locataire
- Contrôle de la bonne exécution des obligations du locataire (assurance, contrat d'entretien...)
- Gestion et suivi des travaux courants inclus et gestion et suivi des travaux dépassant un montant de 1500 € HT : honoraires de 3% HT du montant TTC des travaux
- Prise en charge congé du locataire et information bailleur
- Pré-état des lieux de sortie
- Décompte de sortie comptable du locataire
- Prestation particulière de représentation en assemblée générale sur demande : 100 € HT
- Préparation et Edition de l'ERP : 15€ TTC

Honoraires de gestion :

8.40 % TTC des sommes encaissées

Soit 7% HT + 20% de TVA

GARANTIE LOYERS IMPAYES

- Loyers impayés
- Détérioration immobilière
- Protection juridique

Taux : 2,80 %

Du loyer charges comprises